



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 12035

### Texte de la question

M. Paul Dhaille appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les moyens dont doivent être dotés les services de police et de gendarmerie. En effet, selon le journal Paris Normandie en date du 18 février 1998, il a été dressé un bilan inquiétant des actes délictueux constatés sur le territoire du canton de Saint-Romain-de-Colbosc. Entre 1996 et 1997, selon le commandant de la compagnie du Havre, l'augmentation des délits serait de 56 %. Ce fait ne saurait laisser indifférent ni la population, ni les élus, ni les 14 gendarmes directement impliqués sur ce vaste territoire. Ces questions ne sont pas nouvelles. Gonfreville-l'Orcher, comme commune limitrophe, a déjà fait ce type de constat et de nombreuses interventions ont été faites pour que l'Etat prenne en la matière toutes ses responsabilités, notamment en ce qui concerne les moyens matériels et effectifs suffisants pour la sécurité des biens et des personnes. Il souhaiterait savoir s'il envisage de doter la région havraise de renforts conséquents.

### Texte de la réponse

Le 1er avril 1998, les effectifs de police de sécurité publique affectés à la circonscription du Havre étaient de 501 fonctionnaires. Ce chiffre est supérieur à 1,83 % à celui (492 fonctionnaires) du 1er janvier 1993. Partie de l'assise territoriale de cette circonscription, la commune de Gonfreville-l'Orcher accueille un poste de police animé par 4 fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application et 2 adjoints de sécurité dont l'activité est tournée vers l'ilotage. La criminalité observée sur cette commune représente, de manière relativement stable, 4,1 % de la délinquance, en relation avec son poids démographique qui est de 4,2 %. Dès cette année, au titre du renforcement de sa capacité opérationnelle, la circonscription du Havre bénéficiera des mesures de redéploiement en faveur des zones sensibles, objectif affirmé du Gouvernement. C'est ainsi que 3 gardiens de la paix issus de la 147e promotion, 6 issus de la 148e promotion et 5 issus de la 149e promotion ont été affectés dans ce service et seront rejoints par 7 brigadiers de police et 15 gardiens de la paix dont les postes sont offerts au mouvement général des mutations de 1998. De plus, dans un même temps, 231 adjoints de sécurité dont 77 (26 au Havre) sont déjà en service, seront recrutés dans le département. L'apport de cette nouvelle catégorie de personnels permet un redéploiement des fonctionnaires du corps de maîtrise et d'application sur la voie publique et le renforcement des forces de police de proximité. En outre, des unités et brigades spécialisées interviennent sur l'ensemble des communes de l'agglomération havraise qui reçoit aussi le soutien des forces mobiles dans le cadre de leur activité permanente de sécurisation. A ce titre, en 1997, les compagnies républicaines de sécurité (CRS) ont accompli 21 jours de mission de cette nature au Havre. Pour autant, la lutte contre la délinquance et l'insécurité ne peut se concevoir exclusivement en termes d'augmentation des ressources humaines. La mise en place d'une réelle politique contractuelle engagée avec la procédure des contrats locaux de sécurité, à l'exemple de celui en cours de réalisation au Havre, associant sous l'autorité du préfet les services de police et les acteurs locaux de sécurité, doit favoriser l'émergence d'initiatives répondant mieux que dans le passé aux besoins de sécurité des populations et agir sur la courbe de la délinquance qui a enregistré dans cette circonscription une baisse de 2,41 % en 1997. L'augmentation de la délinquance, et notamment des violences urbaines, a conduit la direction générale de la police nationale à renforcer les moyens matériels de la sécurité publique. Les

programmes réalisés ces dernières années ainsi que les besoins exprimés dans le cadre de l'exercice budgétaire 1998 visent essentiellement la protection et la sécurité des fonctionnaires et une meilleure adéquation entre les moyens logistiques proposés et les missions de police liées aux violences urbaines. Afin d'atteindre cet objectif, un programme centralisé a permis d'équiper certaines unités d'un large éventail de matériels performants et adaptés aux nouvelles missions qui leur sont confiées. Ainsi, la brigade anti-criminalité du Havre dispose de 2 véhicules de grosse cylindrée et les 25 fonctionnaires qui la composent sont équipés de 20 gilets pare-balles discrets et de 2 fusils « flash-ball ». Enfin, la Seine-Maritime a obtenu, au titre des départements sensibles, des crédits supplémentaires qui permettront de poursuivre cette politique d'équipement en faveur des circonscriptions les plus touchées par les violences urbaines parmi lesquelles figure l'agglomération havraise. L'honorable parlementaire doit être assuré que le Gouvernement mettra en oeuvre tous les moyens nécessaires pour que les habitants de la région havraise et notamment les gonfrevillaises et les gonfrevillais jouissent pleinement de leur droit à la sécurité. S'agissant de la brigade territoriale de Saint-Romain-de-Colbosc, elle compte 16 communes dans sa circonscription. Toutes sont situées en zone où la gendarmerie nationale assure seule la responsabilité de l'exécution des missions de sécurité et de paix publiques. Avec un effectif de 15 militaires (13 sous-officiers et 2 gendarmes auxiliaires) cette unité, en termes de charges, se classe dans la moyenne nationale ; selon le recensement général de la population de 1990, elle totalise 14 626 habitants, soit un ratio population/nombre de militaires de 975. Touchée par la petite et moyenne délinquance, elle a constaté 367 crimes ou délits en 1997, soit une moyenne de 24 faits par militaire, ce qui n'est pas très important. Les échelons locaux de commandement ont pris des dispositions afin que cette unité bénéficie, en tant que de besoin, du concours de la brigade motorisée et de la brigade de recherches du Havre, siège de la compagnie. L'attention de l'honorable parlementaire est en revanche attirée sur les nouvelles dispositions législatives qui donnent aux communes la possibilité de créer des postes d'agents locaux de médiation sociale financés à 80 % par l'Etat dans le cadre de contrats locaux de sécurité auxquels la gendarmerie nationale est partie prenante. Ces nouveaux emplois visent à la sécurisation des espaces, à la médiation sociale et à la sécurité de proximité. Les brigades territoriales participeront à leur formation. Le commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Seine-Maritime se tient à sa disposition pour lui apporter toutes informations sur ces nouveaux emplois. Au-delà de ces actions positives propres à atténuer le sentiment d'insécurité de la population, le contexte budgétaire particulièrement contraint en termes d'effectif auquel est actuellement confrontée la gendarmerie ne permet pas d'envisager dans l'immédiat un renforcement de la brigade territoriale de Saint-Romain-de-Colbosc. En tout état de cause, la situation de cette unité continuera d'être suivie avec beaucoup d'attention.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Dhaille](#)

**Circonscription :** Seine-Maritime (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12035

**Rubrique :** Sécurité publique

**Ministère interrogé :** intérieur

**Ministère attributaire :** intérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 mars 1998, page 1588

**Réponse publiée le :** 25 mai 1998, page 2899